

MINISTÈRE DES ARMÉES



COMMANDEMENT SUPERIEUR DES  
FORCES ARMEES AUX ANTILLES

Etat-major interarmées

Centre opérations

Fort-de-France, le 06 JAN. 2020

N° ARM/FAA/COMSUP/NP

*00500004*

INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : bulletin récapitulatif n°01/20.  
P. JOINTE : avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du lundi 6 janvier 2020 à 15h00 (heure locale).

Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site <http://infonautantilles.weebly.com>.

Le contre-amiral Jean Hausermann  
commandant de la zone maritime Antilles,  
par délégation,  
le capitaine de corvette David Antin,  
chef du bureau Emploi Mer.

DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG ;
- DOUANES FDF ;
- DOUANES PTP ;
- PHARBAL FDF ;
- PHARBAL PTP ;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM) ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- RPC MAITO ;
- PCG VIOLETTE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PLG LA RESOLUE.
- PAG LA COMBATTANTE
- BASAOM DUMONT D'URVILLE

COPIES :

- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER ;
- CDIV AEM ;
- Archives.

## AVURNAV FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au lundi 6 janvier 2020 :  
036/19

---

### **AVURNAV FORT DE FRANCE 036/19**

MER DES CARAIBES - GUADELOUPE - PETITE TERRE  
CARTE FR 7631

Les usagers de la mer sont informés que le phare PETITE-TERRE est signalé éteint.

Position : 16°10,233'N 061°06,553'W

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet avis annule et remplace l'avis 032/19.

---

## AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au lundi 6 janvier 2020 :  
1187/19 – 1203/19

---

### **LOCAL FORT DE FRANCE 1187/19**

SAINT BARTHELEMY

CARTE FR 7471

Les usagers de la mer sont informés que les travaux de remise en place du balisage de la réserve naturelle de Saint Barthélemy sont en cours. Les nouvelles bouées sont des bouées fuseaux marque spéciale de 0.40m de diamètre et 1.70m de plan focal.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

---

### **AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1203/19**

MARTINIQUE - BAIE DU FRANCOIS

CARTE FR 6738

Les usagers de la mer sont informés que le feu de la bouée CPI accès à la baie du François est signalé éteint .

Position : 14°36'164N-060°49'302W (WGS 84)

Il est demandé aux usagers d'effectuer une veille attentive et de naviguer avec prudence dans la zone.

## AVINAV

Avis en vigueur au lundi 6 janvier 2020 :

005/06 – 002/14 – 005/16 – 001/17 – 001/18 – 003/18 – 005/18

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06**

#### **COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE**

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immersée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14**

#### **GUADELOUPE – RIVIERE SALEE**

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/16**

#### **GUADELOUPE – SAINTE ROSE**

Carte FR7302

Nous informons les usagers de la mer que suite à la réalisation de la digue ouest du port de Sainte-Rose, La bouée SR3 a été déplacée à la position : 16°20,150' N – 061°41,833' W (WGS84).

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1119/16 du 28/07/2016.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/17**

#### **GUADELOUPE – LES SAINTES**

Carte FR7101

Les usagers de la mer sont informés que l'une des deux bouées de marque spéciale signalant l'épave de l'Anse Mire est disparue.

Position : 15°52,3'N 061°35,0'W.

Cet AVINAV annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1174/17 du lundi 25 septembre 2017.

---

### **AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/18**

#### **GUADELOUPE – POINTE A PITRE**

Carte FR7100

Les usagers de la mer sont informés de la présence d'une coque de voilier démâté, coulée dans la darse de Dubouchage à la position : 16°13,991'N 061°32,084'W.

Epave signalée en surface par une bouée jaune. Le haut de l'épave se trouve à 1 mètres sous la surface.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1019/18 du lundi 05 février 2018.

**AVIS AUX NAVIGATEURS N°003/18**

**GUADELOUPE - SAINT-FRANÇOIS**

Carte FR7102

Les usagers de la mer sont informés de la mise en place de barrages flottants pour éviter l'échouage des algues sargasses à l'entrée de la marina de Saint-François et devant certaines plages du lagon.

Les eaux de la marina restent libres pour la navigation.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1065/18 du dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018.

---

**AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/18**

**GUADELOUPE - CAPESTERRE**

Carte FR 7208

Les usagers de la mer sont informés qu'un barrage anti-sargasse a été déployé à l'entrée du port de pêche de Capesterre de Marie Galante entre la digue et l'épi.

Une brèche a été créée dans l'épi pour permettre aux marins pêcheurs d'accéder au bassin.

Ce barrage est constitué d'une jupe blanche émergeant à 0.50 m au-dessus du niveau de la mer et soutenu par un câble ancré sur la digue et l'épi.

Il est demandé aux usagers de la mer d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

## AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

- 10 37-T-08. GUYANE. Fleuve Maroni. Chenal d'accès au port de Saint Laurent. — *Bathymétrie*
- 13 12-T-06. BRÉSIL. Côte Sud. Au SE de Cabo Frio. — *Coffre d'amarrage.*
- 14 24-T-07. OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST. De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas. — *Instruments de mesure*
- 15 26-P-12. BRAZIL. South Coast. Niterói W. — *Depths.*
- 15 45-T-09. BRAZIL. North Coast - Cabo Cassiporé SE. — *Wreck.*
- 16 15-P-06. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto de Haina. — *Depths. Berths. Lights.*
- 16 21-P-27. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S. — *Maritime limit.*
- 16 21-P-28. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Gulf of Maine. — *Maritime limit.*
- 16 22-T-16. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Bocachica. — *Buoyage.*
- 16 34-P-09. DOMINICAN REPUBLIC. San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo. — *Buoyage.*
- 16 34-P-10. DOMINICAN REPUBLIC. Bahía de Andrés. — *Buoyage.*
- 16 34-P-11. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto la Romana. — *Buoyage*
- 16 37-T-25. WEST INDIES. Bahamas - Great Bahama Bank. — *Lights*
- 16 49-P-06. HAITI. Côte Nord, Ouest et Sud. — *Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions.*
- 17 13-T-15. CARIBBEAN SEA. Venezuela - La Guaira. — *Buoy.*
- 17 46-P-16. BRAZIL. South Coast - Baía de Guanabara. — *Automatic Identification Systems.*
- 18 14-P-03. PETITES ANTILLES. Anguilla. — *Bathymétrie*
- 18 16-T-07. PETITES ANTILLES. The Grenadines. Mayreau. A l'Ouest de Grand Col Pt. — *Balisage.*
- 18 20-T-10. WEST INDIES. Virgin Islands - Saint Thomas Bay, North Sound, Beef Island and Road Harbour. — *Buoyage. Wrecks. Obstructions.*
- 18 23-T-08. BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro. — *Obstruction.*
- 18 27-T-09. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — *Buoy.*
- 18 29-T-07. GUADELOUPE. Basse-Terre. Est de Sainte-Marie. Le Gros Loup. — *Épave.*
- 18 29-T-13. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — *Wreck.*
- 18 34-P-08. BRAZIL. North Coast. Rio Pará. — *Depths*
- 18 34-P-09. BRAZIL. North Coast. — *Lights. Radar beacon. AIS. Buoyage. Virtual aids to navigation.*
- 18 42-T-04. PETITES ANTILLES. Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet. — *Balisage.*
- 18 42-P-10. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — *Platforms. Submarine pipeline.*
- 18 42-T-11. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Carenage Bay. — *Wreck.*

- 18 48-T-13. BRAZIL. South Coast. — *Buoy*.
- 18 49-T-04. LA MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. Pointe Etienne. — *Épave*.
- 19 02-T-11. GUYANE. Approches de Kourou. — *Balisage. Câble sous-marin*
- 19 02-T-14. GUADELOUPE. Ouest de l'ilet à Macou. — *Balisage*.
- 19 06-P-08. VENEZUELA. Bahía de Barcelona. — *Superbuoy. Submarine pipeline*.
- 19 07-T-04. LA MARTINIQUE. Grand Rivière. — *Bathymétrie*.
- 19 08-T-05. PETITES ANTILLES. Trinidad et Tobago. NE de Galeota Point. — *Installation pétrolière. Feu*
- 19 14-P-06. GUADELOUPE. Basse-Terre. Anse Deshaies. Port de Deshaies. — *Balisage. Feu. Port*
- 19 14-T-07. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. Île Fourchue. Île Frégate. Pointe à Colombier. Le Pain de Sucre. — *Balisage. Réserve naturelle*
- 19 17-T-16. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Gulf of Paria. — *Buoyage*
- 19 21-P-23. BRAZIL. South Coast. — *Wreck*.
- 19 23-T-06. GUYANE. Le Grand Connétable. — *Balisage*.
- 19 23-P-07. PETITES ANTILLES. Saint Lucia. — *Bathymétrie*.
- 19 28-T-16. BRAZIL. East Coast. — *Buoyage*
- 19 29-T-04. GUADELOUPE. Au Nord de Basse-Terre. Tête à l'Anglais. — *Épave*.
- 19 36-T-02. GUYANE. Approches de Kourou. — *Bathymétrie*.
- 19 36-P-04. PETITES ANTILLES. Les grenadines. — *Câble sous-marin*
- 19 36-T-19. VENEZUELA. — *Buoy*.
- 19 36-T-21. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — *Buoyage*.
- 19 39-T-15. VENEZUELA. . — *Buoy*.
- 19 40-P-05. GUYANA. — *Travaux*.
- 19 42-T-04. LA MARTINIQUE. Cul-de-Sac du Marin. Au NE du Banc Major. — *Épave*
- 19 42-T-13. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast. — *Buoy*.
- 19 46-T-09. BRAZIL. South Coast. — *Restricted area*
- 19 47-P-06. GUYANA. Approches de Georgetown. Demerara River. — *Câble sous-marin*.
- 19 47-T-07. OCÉAN ATLANTIQUE NORD. — *Bouée océanographique*.
- 19 51-P-06. GUADELOUPE. Petit cul-de-sac marin. Accès à Pointe-à-Pitre — *Balisage*